

CONTRAT : REGLES – ENGAGEMENTS & CONDITIONS**PREAMBULE**

Le présent s'applique aux formations proposées par la société SkiStudy SAS sise au 2, Passage du Guesclin 75015 Paris, ci-après dénommée «SkiStudy».

Toute inscription ou réinscription est soumise à l'acceptation du présent contrat, lequel constitue les « conditions générales de service » (ci-après « CGS ») de SkiStudy que la famille (ci-après « Famille ») déclare expressément accepter sans réserve.

Toute inscription ou réinscription emporte donc adhésion au présent contrat.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces CGS sont systématiquement communiquées aux Familles, préalablement à l'inscription ou la réinscription et au plus tard concomitamment à cette dernière. Elles demeureront en vigueur jusqu'à la date à laquelle l'athlète-étudiant arrêtera de fréquenter la formation SkiStudy .

Des CGS sont reliées à chaque contrat SkiStudy.

SkiStudy se réserve le droit d'adapter ou de modifier à tout moment ses CGS.

Les informations contenues dans nos documents de présentation, ainsi que les renseignements, conseils et avis donnés, n'ont qu'une valeur indicative. Seules ces CGS ont valeur contractuelle.

1. PRESTATIONS PROPOSEES

La société SkiStudy organise des formations ski-études pour de jeunes athlètes en post-bac inscrits auprès d'une université ou d'une école, publique ou privée.

Le point commun des formations SkiStudy porte sur le triptyque suivant :

SE FORMER – S'ENTRAINER – PERFORMER

• SE FORMER

- Des études supérieures, pouvant être suivies à distance, choisies par l'athlète-étudiant
- Des outils à distance et connectés pour un travail efficace
- Un suivi pédagogique individuel
- Un coaching pour le travail académique
- La satisfaction d'arriver à obtenir le diplôme ciblé
- La certitude de préparer son avenir professionnel

• S'ENTRAINER

- Un entraîneur principal coordonnant tous les autres entraîneurs-préparateurs intervenants et supervisant le planning général d'entraînement et de la performance sportive associée.
- Une préparation physique adaptée à chacun
- Des entraîneurs qualifiés (préparateurs physiques et entraîneurs ski)
- Un entraînement ski intensif (Intersaison & Saison : 1 entraîneur pour 8 athlètes-étudiants)

- Un stade d'entraînement (la Cachette ARC1600 ou autre en cas d'indisponibilité)
- Un calendrier de compétitions construit athlète par athlète en fonction de ses possibilités et des quotas disponibles pour son Comité de Ski
- Courses FIS (Accompagnement et suivi)
- Test technique (Accompagnement aux épreuves de Test Technique pour Moniteur)
- EuroTest (Accompagnement aux épreuves d'EuroTest pour Moniteur)
- **PERFORMER**
 - Une organisation adaptée avec un temps dédié et suffisant à la réussite académique et sportive
 - Un suivi sportif et médical personnalisé avec enregistrement des données
 - L'amélioration des qualités physiques (force, explosivité, puissance, endurance, habilités motrices, souplesse)
 - Une attention particulière aux différents facteurs de performance en ski (préparation physique, mentale, nutrition, récupération, technique)

SkiStudy propose les programmes de formation suivants :

- **Programme BEST** (de septembre à juin – consulter fiche détaillée jointe) :
 - avant saison de 8 semaines comprenant 3 stages sur glacier
 - saison à Bourg Saint Maurice d'une durée de 22 semaines, de la mi-novembre à la mi-avril (avec option logement en chambre double avec bureau)
 - après saison de 8 semaines comprenant le séminaire de clôture
- **Programme BOOST** (une session de décembre à février et une de janvier à mars - consulter fiche détaillée jointe) :
 - à Bourg Saint Maurice d'une durée de 13 semaines (avec option logement en chambre double avec bureau)
- **Programme START** (quatre sessions, une par mois, de décembre à mars - consulter fiche détaillée jointe) :
 - à Bourg Saint Maurice d'une durée de 4 semaines (avec option logement en chambre double avec bureau)

Ces programmes bénéficient, tout ou en partie, des prestations de formation SkiStudy :

- Salles communes pour études, réunions, rencontres
- Salle entretien-manutention skis, stockage sécurisé matériels
- Coordination sport & études avec suivi individuel et personnalisé
- Suivi médical et nutritionnel pour l'optimisation de la performance
- Coaching sportif avec équipements sur place, préparation physique et entraînement à sec
- Encadrement et entraînements ski alpin avec suivi individuel et personnalisé assuré par entraîneurs diplômés d'Etat : Arc1600 (hiver) – Tignes ou autres glaciers (inter-saison)
- Préparation des athlètes pour l'examen d'Etat «Test Technique SKI» pour diplôme moniteur de ski
- Préparation des athlètes pour l'examen «EuroTest SKI» pour diplôme moniteur de ski

- Préparation des athlètes pour la participation aux compétitions sur circuits FIS
- Accompagnement des athlètes sur Test Technique, EuroTest, compétitions FIS
- Règlement de vie commune (règlement intérieur) appliqué sur Campus et en déplacement
- Package textiles SkiStudy (selon programme)

2. INSCRIPTION

L'accord sur les programmes et prestations proposées par SkiStudy n'est parfait qu'après communication des tarifs à la Famille et acceptation expresse et par écrit de l'inscription par la Famille.

L'inscription d'un(e) nouvel(le) athlète-étudiant est confirmée par :

- l'envoi par la Famille de la FICHE FORMULAIRE D'INSCRIPTION
- la lettre de motivation écrite par l'athlète-étudiant
- l'attestation d'inscription, même provisoire, à un cursus universitaire
- la signature du devis SkiStudy accepté
- le paiement par la Famille :
 - des frais relatifs au programme choisi
 - des frais optionnels
 - de la lettre d'engagement du tiers payeur (club, Comité de Ski, Société,..) si les parents/tuteurs ne sont pas responsables du règlement des frais de l'athlète-étudiant

L'inscription matérialise l'acceptation formelle par la Famille du présent contrat valant CGS et du tarif en vigueur pour l'année d'inscription, lequel est communiqué à la Famille préalablement à l'inscription.

L'Inscription à un programme SkiStudy couvre les prestations énumérées dans la fiche produit jointe et spécifique au programme choisi.

SkiStudy se réserve le droit de refuser des inscriptions en raison de tout motif légitime.

3. TARIFS – FRAIS DES FORMATIONS

Les prestations SkiStudy sont fournies aux tarifs en vigueur au jour de l'inscription ou de la réinscription, selon la grille tarifaire transmise par SkiStudy à la Famille préalablement à l'inscription ou à la réinscription.

Seuls les frais décrits au chapitre 10 (DEPENSES & FRAIS DE L'ATHLETE-ETUDIANT) pourront être ajoutés en sus des frais de formation.

Le coût de ces prestations spécifiques, ne pouvant être connu à l'avance, au moment de l'inscription, ni indiqué avec exactitude avant chaque trimestre, fera l'objet d'une estimation par SkiStudy et d'une facturation dans les conditions ci-après stipulées. Une facture de régularisation interviendra sur la base du coût réel des prestations effectuées.

Les tarifs de SkiStudy s'entendent nets, étant précisé que les prestations proposées par la structure ne sont pas soumises à la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

4. FACTURATION-MODALITES DE PAIEMENT

4.2 Facturation

Suite au devis accepté par la Famille au moment de l'inscription, la facturation est établie par SkiStudy 15 jours avant les échéances prévues au contrat selon les modalités de paiement choisies par la Famille.

4.2 Modalités de paiement

Plans de paiement pour les frais de formation

Les informations contractuelles détaillées lors de l'inscription et du paiement de l'acompte obligatoire de 20% indiquent le choix que vous avez communiqué.

En fonction du programme choisi, trois modalités de paiement sont disponibles pour le solde des frais de formation.

a) Paiement complet en une seule fois (BEST – BOOST – START)

Vous pouvez choisir d'effectuer le paiement intégral du solde pour les frais de formation au plus tard :

- Programme BEST : le 1er septembre de l'année d'inscription
- Programme BOOST : 60 jours avant le démarrage de la formation
- Programme START : 30 jours avant le démarrage de la formation

Pour les programmes BEST et BOOST, si vous sélectionnez cette option, vous intégrez automatiquement, et sans frais supplémentaires, le plan de remboursement pour les frais de formation en cas d'arrêt de l'internat suite à blessure avec arrêt supérieur à 59 jours : couverture FRAIS ENGAGES (CFE).

La CFE est décrite en détail au chapitre 8 du présent contrat.

b) Trois versements (BEST et BOOST)

Vous pouvez choisir de payer le solde pour les frais de formation en trois versements (1/3 du solde par versement) :

- 1^{er} septembre (au plus tard)
- 1^{er} novembre (au plus tard)
- 1^{er} janvier (au plus tard)

En choisissant ce mode de paiement, vous acceptez que SkiStudy applique mensuellement une pénalité de retard de 2% sur les soldes impayés.

c) Versements mensuels (BEST)

Pour le programme BEST vous pouvez choisir de payer le solde pour les frais de formation par versements mensuels anticipés aux dates limites ci-dessous :

- 1er septembre
- 1er octobre
- 1er novembre
- 1er décembre
- 1er janvier

- 1er février
- 1^{er} mars

En choisissant ce mode de paiement, vous acceptez que SkiStudy applique mensuellement une pénalité de retard de 4% sur les soldes impayés.

5. REGLES & REGLEMENTS

Le versant ACADEMIQUE étant un des deux versants de la formation SkiStudy, tout participant doit obligatoirement suivre une formation post-BAC ou une formation professionnalisante.

Pour pouvoir PERFORMER, l'athlète-étudiant s'oblige à communiquer régulièrement à son référent SkiStudy ses engagements d'études afin que ceux-ci puissent être respectés en terme de planning et de délais.

Tout athlète-étudiant inscrit à SkiStudy doit OBLIGATOIREMENT avoir souscrit une licence compétiteur de la Fédération Française de Ski, option ELITE, auprès d'un club français. Sa licence doit être à jour de validité au moment de l'inscription et re-validée avant le 1^{er} novembre de l'année de formation.

La licence FIS est facultative.

L'athlète-étudiant et la Famille acceptent et s'engagent à respecter les règles et les règlements en vigueur à SkiStudy.

L'athlète-étudiant et la Famille reconnaissent et conviennent que SkiStudy se réserve le droit de suspendre à tout moment (de 1 à 5 jours) l'athlète-étudiant si, selon le directeur de SkiStudy ou son représentant, les actions, le progrès, la conduite, l'influence sur le campus ou hors campus ne respectent pas le règlement intérieur de SkiStudy remis à l'athlète-étudiant.

L'athlète-étudiant et la Famille reconnaissent que le renvoi de l'athlète-étudiant sera automatique et définitif dès la troisième suspension subie.

L'athlète-étudiant et la Famille reconnaissent et conviennent en outre qu'en cas de suspension, de retrait ou de renvoi du campus, une telle action ne les libérera pas des obligations financières du présent contrat.

Dans le cas où un athlète-étudiant subit une blessure ou une maladie qui implique une interdiction temporaire ne lui permettant pas de participer pleinement au programme prévu sur le campus SkiStudy, il a le droit de quitter le campus. Sa place sera toujours gardée dans l'attente de son retour. L'athlète-étudiant et la Famille reconnaissent et conviennent qu'une telle éventualité ne libérera pas des obligations financières du présent contrat.

6. ANNULATION DU CONTRAT

Reconnaissant que SkiStudy doit prendre des engagements en temps opportun pour les dépenses en raison du contrat d'inscription, l'athlète-étudiant et la Famille comprennent et conviennent que SkiStudy doit recevoir un éventuel avis d'annulation par lettre recommandée avec avis de réception au plus 30 jours avant la date de démarrage de la formation.

En cas d'avis d'annulation reçu dans les temps, et seulement dans ce cas, la société SkiStudy restituera 50% du montant de l'acompte reçu ainsi que 100% du montant des versements réalisés dans le cadre des modalités de paiement acceptées par la Famille. D'autre part SkiStudy libérera l'athlète-étudiant et la Famille de tout engagement relatif au contrat.

7. ACCORD D'OCTROI D'AIDE FINANCIERE (s'il y a lieu)

SkiStudy peut œuvrer auprès de la Ligue de Ski Paris-Nord-Centre pour l'octroi d'une aide financière à un de ses athlètes-étudiants.

Pour chaque bénéficiaire il s'agit d'une affaire personnelle et privée. En acceptant toute aide financière, l'athlète-étudiant et la Famille acceptent de garder les détails complètement confidentiels. L'octroi de l'aide financière est également un signe de confiance et d'affirmation de la valeur que l'athlète-étudiant apporte à la communauté et au campus SkiStudy dans son ensemble.

En acceptant une aide financière, l'athlète-étudiant et la Famille acceptent d'être des modèles exemplaires et des partisans de SkiStudy.

8. CFE : couverture FRAIS ENGAGES (programmes BEST et BOOST)

La CFE permet de couvrir les montants restants à régler à la société SkiStudy en cas d'arrêt définitif de la formation suite à accident ou maladie donnant lieu à un arrêt médical supérieur à 59 jours.

La CFE permet à la société SkiStudy de rembourser l'athlète-étudiant au pro-rata de la période non utilisée suite à arrêt définitif pour cause d'accident ou maladie avec arrêt médical supérieur à 59 jours.

La CFE n'est pas disponible pour le programme START.

La couverture CFE est acquise gratuitement (programme BEST et BOOST) en cas de paiement complet du solde au plus tard :

- le 1^{er} septembre de l'année d'inscription (BEST)
- 60 jours avant le démarrage de la formation (BOOST)

Pour tous les autres cas, la couverture CFE est une option facultative.

L'athlète-étudiant et la Famille ont bien reconnu et convenu que l'obligation de payer les frais de formation est inconditionnelle.

Compte tenu de cette obligation, l'athlète-étudiant et la Famille ont bien reconnu et convenu que la CFE (couverture FRAIS ENGAGES) est à leur disposition pour les protéger des obligations financières annuelles aux termes du présent Contrat d'inscription.

Pour le programme BEST, la cotisation CFE est de 3% du montant des frais de formation (options comprises) en cas de paiement en trois versements et de 5% du montant des frais de formation (options comprises) en cas de paiement mensuel.

Pour le programme BOOST, la cotisation CFE est de 3% du montant des frais de formation (options comprises) en cas de paiement en trois versements.

9. OBLIGATIONS INCONDITIONNELLES

L'athlète-étudiant et la Famille comprennent et conviennent que s'ils ne satisfont pas à tous les termes et conditions acceptées dans le plan de paiement choisi pour les frais de formation, ledit programme de paiement est considéré comme caduque par la société SkiStudy.

Dans ce cas ils s'obligent à payer immédiatement l'intégralité du solde restant dû.

L'obligation de payer l'intégralité des frais de formation est totale et inconditionnelle.

Cela signifie qu'aucune partie des frais payés ne sera remboursée ou annulée en cas d'absence, de retrait ou de congédiement du campus SkiStudy.

Sauf dérogation spécifique, ponctuelle et exceptionnelle, en cas de non-paiement d'une échéance contractuellement prévue et acceptée, l'athlète-étudiant sera définitivement exclu du campus SkiStudy le jour suivant un délai dépassé de 10 jours.

10. DEPENSES & FRAIS DE L'ATHLETE-ETUDIANT

Étant donné que les frais de formation, bien que couvrant une partie substantielle des programmes SkiStudy, ne peuvent pas tout couvrir, l'athlète-étudiant et la Famille acceptent de payer et de prendre à leur charge les frais extra et/ou supplémentaires prévus au contrat.

Au cas où, ces frais feront l'objet d'une facturation ad hoc :

- Frais d'inscription académique (université, école)
- Frais d'utilisation des remontées mécaniques
- Frais relatifs aux licences fédérales (FFS et FIS)
- Frais d'hébergement (option disponible)
- Si option HEBERGEMENT souscrite, frais de boissons pendant et en dehors des repas (à régler directement sur place)
- Si option HEBERGEMENT souscrite, frais des repas en week-end (samedi et dimanche, petit déjeuner, déjeuner et dîner).
- Frais de participation aux compétitions FIS ou FFS
- Frais d'hébergement et de repas sur les stations lors des compétitions FIS, Test Technique ou EuroTest
- Frais de blanchisserie
- Tous frais de déplacement vers et du domicile familial
- Tous frais de consommables pour l'entretien du matériel et des skis de l'athlète-étudiant
- Tous frais et dommages causés par l'athlète-étudiant aux installations et qui seraient facturés à la société SkiStudy

11. COUVERTURE ASSISTANCE / INDIVIDUELLE ACCIDENT / RESPONSABILITE CIVILE

La licence de la Fédération Française de Ski, option ELITE, obligatoire pour les athlètes-étudiant du campus SkiStudy couvre les risques évoqués dans la tête de chapitre (pour plus de détails, consulter les Conditions Générales liées à la carte neige FFS).

12. EXECUTION DU CONTRAT EN CAS DE RESTRICTIONS SANITAIRES OU AUTRES

Si une mesure administrative d'origine sanitaire ou autre venait à empêcher la vie du Campus et/ou l'exécution du contrat dans les termes et conditions prévues, SkiStudy mettra tout en œuvre, avec la recherche d'autres sites, pour continuer l'exécution du contrat tant du côté académique que du côté sportif.

13. EXECUTION DE LA CONTRAINTE

Si une mesure légale ou autre est intentée par la société SkiStudy pour faire respecter les termes de ce contrat, l'athlète-étudiant et la Famille acceptent de payer tous les frais, y compris, mais sans s'y limiter, les honoraires raisonnables d'avocat, les frais d'agence de recouvrement et les frais judiciaires encourus par la société SkiStudy dans le cadre de cette action.

14. POLITIQUE SUR LA PREVENTION DU HARCELEMENT DES ATHLETE ET DES PRATIQUES NON DISCIMINATOIRES

SkiStudy ne fait pas de discrimination fondée sur l'origine nationale, la race, la croyance, la couleur ou le sexe dans l'administration de ses politiques éducatives, de ses admissions, de ses aides financières.

L'athlète-étudiant et la Famille reconnaissent avoir reçu une copie du règlement intérieur de SkiStudy, contenant la politique de non-discrimination de SkiStudy et sa politique de prévention du harcèlement.

Ils confirment avoir lu, compris et accepté les termes du règlement intérieur SkiStudy.

15. LIBERATION & RENONCIATION

En postulant et acceptant l'admission à SkiStudy, pour toutes les activités dans le cadre de la présence à SkiStudy, l'athlète-étudiant et la Famille accordent à SkiStudy un droit illimité et la permission de photographier ou d'utiliser des photographies de l'athlète-étudiant et un droit illimité avec l'autorisation d'utiliser et de publier de telles photographies avec ou sans le nom de l'athlète-étudiant, y compris, mais sans s'y limiter, sur Internet, dans tous les catalogues, bulletins ou publicités.

Avec l'inscription à SkiStudy, l'athlète-étudiant et la Famille acceptent de libérer la société SkiStudy, ses agents, employés, administrateurs, bénévoles, entraîneurs ou autres personnes travaillant à la demande ou à la direction de tout agent, employé, entraîneur de SkiStudy, ou le directeur, y compris à titre individuel, de toute réclamation ou cause d'action pour quelque raison que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, les réclamations de négligence pouvant survenir en raison d'une blessure personnelle à l'athlète ou du décès de l'athlète-étudiant ou des dommages matériels lors de la participation ou de l'inscription à SkiStudy ou de la participation à un programme ou une activité du campus SkiStudy, y compris la participation à des sports, à des camps sportifs ou d'entraînement sportif, les compétitions sportives, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du campus, que ce soit en France ou à l'étranger. En outre, l'athlète-étudiant et la Famille comprennent que les inscrits à SkiStudy sont également inscrits et participent à diverses activités de formation, de sport et de ski ou d'autres programmes, dont les activités sportives rigoureuses pourraient comporter un risque de blessures corporelles ou décès.

L'athlète-étudiant et la Famille conviennent qu'IL Y A DES DANGERS ET DES RISQUES INHERENTS A LA PRATIQUE DU SKI.

L'athlète-étudiant et la Famille acceptent l'utilisation obligatoire par l'athlète d'équipements de protection tels que le casque homologué, la dorsale, le masque, les protections tibiales, les protections des bras ou tout autre dispositif de protection permettant de réduire ou atténuer la gravité des blessures dans certaines circonstances. Leur utilisation ne garantit pas la sécurité totale.

La permission est accordée à l'athlète-étudiant de voyager (y compris à l'étranger) pour se rendre à des compétitions et des événements avec des entraîneurs du SkiStudy.

Cette autorisation comprend la permission d'être un passager dans des véhicules, y compris ceux qui appartiennent ou sont loués par la société SkiStudy.

L'athlète et la Famille libèrent la société SkiStudy, ses entraîneurs, membres ou agents, et toute personne officiellement en lien avec le campus SkiStudy de toute responsabilité pour toute blessure ou dommage résultant du déplacement ou de l'utilisation de ces véhicules.

La présente entente ne vise pas à libérer ou à renoncer aux réclamations dans la mesure où ces réclamations sont couvertes par une police d'assurance responsabilité civile automobile et ne vise pas à libérer ou à renoncer à toute couverture non assurée ou sous-assurée qui peut être disponible en vertu de toute police d'assurance responsabilité automobile.

L'athlète-étudiant et la Famille comprennent et acceptent également que SkiStudy (règlement intérieur) a une politique de non tolérance concernant :

- l'utilisation ou la possession de drogues ou d'alcool
- les comportements malveillants, imprudents ou inappropriés
- la violation de la politique de non discrimination de SkiStudy
- la violation de la politique de prévention du harcèlement étudiant.

Si, à la seule discrétion de SkiStudy, l'athlète-étudiant est en violation du règlement intérieur, l'athlète-étudiant et la Famille acceptent que SkiStudy puisse prendre des mesures disciplinaires, y compris un renvoi immédiat du campus, sans remboursement de sommes d'argent ni indemnités.

16. DROIT DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

La société SkiStudy reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle qu'elle détient sur les méthodes, études, documents, ouvrages, dessins, cours...etc, réalisés (même à la demande de la Famille) ou utilisés par ses agents, employés, administrateurs, bénévoles, entraîneurs ou autres personnes travaillant sur le campus de SkiStudy en vue de la fourniture des prestations à la Famille. La Famille s'interdit toute reproduction ou exploitation desdites méthodes, études, documents, ouvrages, dessins, cours... etc, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable de la société SkiStudy qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

17. INFORMATIQUE ET LIBERTES – DONNEES PERSONNELLES (RGPD)

En application la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 consolidée et du Règlement européen relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données 2016/279 du 27 avril 2016 (« RGPD »), il est rappelé que les données nominatives et personnelles qui sont demandées à la Famille ou à l'athlète-étudiant sont nécessaires pour la gestion de la formation. La société SkiStudy traite les informations personnelles concernant ses Familles et ses athlètes-étudiant avec la plus stricte confidentialité. Lors de l'inscription, seules sont demandées les informations indispensables pour une gestion efficace des athlètes-étudiant et un suivi attentif de chaque dossier. Les données personnelles collectées sont essentiellement destinées à l'usage interne de SkiStudy et au fonctionnement de la formation. La collecte et le traitement des données personnelles destinées à l'usage précité relève de l'intérêt légitime de SkiStudy et de l'exécution même du contrat de sorte qu'elles ne nécessitent aucun consentement supplémentaire de la Famille ou de l'athlète-étudiant concerné.

En tout état de cause, la Famille accepte expressément et donne son consentement à la collecte et au traitement pour l'usage ci-avant défini, des données personnelles la concernant ou concernant l'athlète-étudiant (dont elle est le représentant légal si l'athlète est mineur).

Les données personnelles collectées peuvent être enregistrées par la société SkiStudy sur un serveur sécurisé. Elles seront conservées par la société SkiStudy pendant toute la durée d'exécution du contrat et pour une durée, après la fin du contrat, de deux ans maximum. La société SkiStudy s'engage à ce que la collecte et le traitement d'informations et de données personnelles respecte la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 ainsi que le Règlement Européen relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données 2016/279 du 27 avril 2016 (« RGDP »). A cet égard, la société SkiStudy précise qu'elle a mis en œuvre les mesures nécessaires et prévues au RGDP pour assurer la protection et la sécurisation des données personnelles qu'elle collecte et qu'elle traite.

La société SkiStudy informe les Familles qu'elles disposent d'un droit d'accès, de rectification, de modification, de portabilité, de suppression, d'effacement et d'opposition s'agissant des informations et des données personnelles qui les concernent ou concernant les athlètes-étudiants dont elles sont les représentants légaux ainsi que d'opposition au traitement et à la collecte de ces données.

Pour exercer ces droits les Familles peuvent écrire la société SkiStudy à l'adresse mail suivante : rgpd.france@skistudy.fr

18. LANGUE DU CONTRAT - DROIT APPLICABLE & COMPETENCE

De convention expresse entre les parties, les présentes CGS sont régies par le seul droit français. Elles sont rédigées en langue française.

Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Lorsque les CGS sont conclues entre des parties de nationalité différente ou exécutées totalement ou partiellement à l'étranger, la loi applicable à celles-ci demeure la loi française.

Tous différends entre les Parties relatifs à l'existence, la validité, l'exécution et la résiliation du Contrat (ou de l'une quelconque de ses clauses), que les Parties ne pourraient pas résoudre à l'amiable, seront soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris.